

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée qui a eu lieu le vendredi 2 décembre 2022, à 9 h, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Barry, Aaron Brouillette, Robert Cameron, Vernon Eger, Tammy, rectrice et vice-chancelière par intérim Guay, André Harquail, David Kurkimaki, Laura Sbaa, Nawfal	<u>Membres ayant droit de vote</u> Duval, Don McCue, Meghan (AECS)
<u>Membres sans droit de vote</u> Bassett, Shannon, Sénat Colin, Fabrice, APUL Durand, Louis, APUL Fenske, Tom, SEUL Johnson, Mark, secrétaire intérimaire désigné de l'Université Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université Morin, Avery (AGE) Scott, Daniel, Sénat Teller, Meredith	<u>Membres sans droit de vote</u>
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Biswas, Kaushik, étudiant à la MBA, présentateur Caron, Joseph, interprète Cisse, Yacine, étudiante à la MBA, présentatrice Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Larivière, Céline, vice-rectrice intérimaire aux études Lavallée, Normand, vice-recteur associé aux services financiers Lin, Jiaxing, étudiant à la MBA, présentateur Olowu, Anthony, étudiant au programme de sciences infirmières, présentateur Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Wilkinson, John, conseiller juridique, Weir Foulds LLP Zhang, Handawan, étudiant à la MBA, présentateur Zhao, Xua, gestionnaire du recrutement international	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 9 h 4 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Robert Brouillette à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Le président souhaite la bienvenue au nouveau membre du Conseil, M. André Guay, à la vice-rectrice intérimaire aux études, Mme Céline Larivière, et au conseiller juridique externe, M. John Wilkinson.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. David Harquail, que la réunion se poursuive à huis clos.

Adopté à l'unanimité

POUR DÉCISION ET INFORMATION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Tammy Eger, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

La secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Mise à jour touchant l'émergence de la LACC

Le président invite la rectrice et vice-chancelière par intérim, Mme Tammy Eger, à faire une mise à jour à ce sujet. Elle demande ensuite à la conseillère générale intérimaire, Mme Dawn Jubb, au vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à la secrétaire intérimaire de l'Université, Mme Kathleen Kwan, et au conseiller juridique du cabinet Weir Foulds LLP, M. John Wilkinson, de fournir des mises à jour sur les divers éléments liés à l'émergence.

POUR INFORMATION

4. Rapport de la rectrice

Le président invite Mme Eger à présenter son rapport. Elle fait des mises à jour sur diverses initiatives en cours avec des intervenants pour favoriser un meilleur engagement et établir des partenariats plus solides, comme la tenue d'assemblées publiques périodiques. Elle discute également des défis auxquels l'Université est confrontée à la suite du rapport de la vérificatrice générale.

5. Autres questions

En consultation avec la secrétaire intérimaire de l'Université, Mme Kathleen Kwan, le président indique que l'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Tammy Eger, de clore la séance à huis clos de la réunion. Adopté à l'unanimité

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 10 h 26.

SÉANCE PUBLIQUE

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance publique ouverte à 11 h 3 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

SÉANCE D'INFORMATION

A. Expérience des étudiants étrangers à la Laurentienne

Le président invite la vice-rectrice intérimaire aux études, Mme Céline Larivière, à présenter les invités qui prendront la parole. Mme Larivière indique qu'il y a environ 600 étudiants étrangers à l'UL. Ils viennent du monde entier et leur nombre augmente, en particulier dans les programmes de cycles supérieurs. Mme Larivière présente les étudiants étrangers suivants inscrits dans divers programmes de cycles supérieurs : Handawen Zhang, Kaushik Biswas et Jiaying Lin, programme de MBA, Anthony Olowu, programme de sciences infirmières, et Yacine Cisse, programme de MBA avec spécialisation en économie. Ceux-ci font alors un exposé oral sur leurs expériences.

Mme Larivière invite alors la gestionnaire du recrutement et des services internationaux, Mme Xuan Zhao, à donner des informations complémentaires. Mme Zhao donne un aperçu de ses responsabilités et explique les avenues et événements offerts aux étudiants étrangers pour les aider à se sentir intégrés à la société canadienne et à la Laurentienne. Mme Zhao parle d'un événement récent qui a été organisé en novembre pour les aider à se sentir soutenus et accueillis à l'Université Laurentienne.

Chaque membre du corps étudiant présente alors quelques faits saillants de son expérience à titre d'étudiant étranger à la Laurentienne, de son parcours scolaire et professionnel et des activités parascolaires auxquelles il participe.

Le président remercie les membres de la population étudiante et du personnel de leur présentation inspirante.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Tammy Eger, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté à l'unanimité

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président invite les membres à indiquer des conflits d'intérêts concernant l'ordre du jour et rappelle que, en tout temps durant la réunion, ils peuvent respectueusement envisager et signaler un conflit potentiel qui peut surgir pendant les débats.

La secrétaire intérimaire de l'Université fait remarquer que M. Harquail avait déclaré un conflit potentiel d'intérêts qui peut survenir à l'occasion si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées.

3. Résolutions en bloc

Le président demande qu'une proposition soit effectuée sous forme de résolution en bloc pour les articles suivants figurant dans la documentation du Conseil :

- procès-verbaux de l'assemblée du 21 octobre, des assemblées extraordinaires des 2 octobre et 2 et 15 novembre et des scrutins électroniques des 25 octobre et 10 novembre 2022;
- mandat du Comité de vérification;
- mandat du Comité exécutif;
- mandat du Comité des finances;
- mandat du Comité des mises en candidature.

Il est proposé par Mme Tammy Eger, appuyé par M. Vernon Cameron,

QUE les articles figurant ci-dessous soient reçus et approuvés en bloc aux fins d'information.

Adopté à l'unanimité

4. Questions découlant des procès-verbaux

M. Bangs et la secrétaire intérimaire de l'Université confirment qu'il n'y a aucune question découlant des procès-verbaux.

5. Recommandations du Comité exécutif

5.1 Avis de modifications proposées aux règlements généraux du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne

M. Bangs invite le vice-président du Comité exécutif, M. Robert Brouillette, à fournir davantage d'informations sur les articles 5.1 et 5.2., mais en raison de problèmes techniques, il n'est pas en mesure de le faire. M. Bangs explique que les règlements généraux du Conseil des gouverneurs n'ont pas été modifiés depuis le 22 avril 2022 et que, en raison de certains éléments du Plan d'arrangements de la LACC, d'autres modifications étaient nécessaires. Cet article est seulement présenté à titre d'information et d'avis, car le Conseil doit émettre un avis public des modifications proposées aux règlements. De plus, lors de la prochaine réunion publique, qui doit avoir lieu dans les 60 jours suivant la date d'émergence de la LACC, on procédera à un vote concernant les modifications à ces règlements.

5.2 Énoncé du Conseil des gouverneurs sur l'équité, la diversité et l'inclusion

M. Bangs donne un aperçu et explique que certaines universités ont un énoncé sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Il importe d'avoir un tel énoncé pour que tout le monde au sein de l'Université se sente le bienvenu. Il souligne également l'importance de sa mise en œuvre dans toute l'Université.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par Mme Tammy Eger,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 2 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve l'Énoncé du Conseil des gouverneurs sur l'équité, la diversité et l'inclusion afin qu'il entre immédiatement en vigueur après l'approbation du Conseil des gouverneurs.

Adopté à l'unanimité

6. Recommandations du Comité des finances

6.1 Approbation de la modification n° 2 au Régime de retraite de l'Université Laurentienne de Sudbury

M. Bangs invite le président du Comité des finances, M. David Harquail, à présenter cet article. M. Harquail indique que quatre résolutions sont présentées à l'approbation du Conseil. Il demande ensuite au vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à fournir plus de détails. M. Piché donne un bref historique de la nécessité de cette modification et explique que le Comité des pensions et le Comité des finances ont examiné la question et que cela doit maintenant être approuvé par le Conseil.

M. Piché déclare qu'un nouveau taux de cotisation est nécessaire afin de respecter le taux moyen de cotisation de 8 % des employés et de l'Université. Toutes les cotisations des membres seront de 6,95 % pour les gains ouvrant droit à pension inférieurs au MSGAP et de 10,60 % des gains ouvrant droit à pension supérieurs au MSGAP. Le changement de taux de cotisation s'appliquera à tous les employés actifs de chaque employeur qui continuent de cotiser au Régime le 1^{er} janvier 2023 et après, y compris les membres de l'APUL, du SEUL, de l'Association du personnel administratif et professionnels de l'Université Laurentienne, les cadres supérieurs et les dirigeants désignés.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 2 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la modification n° 2. Adopté à l'unanimité

6.2 Politique de dotation

M. Harquail invite M. Piché à présenter cet article. Il présente quelques informations historiques sur le processus d'élaboration de cette nouvelle politique de dotation. M. Piché ajoute que tous les comptes de dotation remontant à 2007 ont été examinés et que, sur la base de cet examen, ils ont été mis à jour au cours de l'exercice 2021. L'Université s'est alors engagée à élaborer une nouvelle politique de dotation et à mettre à jour son Énoncé de politique et de procédures de placement (EPPP). La politique proposée de dotation a été présentée au Comité des finances le 21 novembre 2022 et a été élaborée selon les meilleures pratiques du secteur. M. Piché souligne certains des aspects significatifs de la politique.

En tant que donateur de l'Université, M. David Harquail déclare un conflit d'intérêts relativement à cette discussion.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. André Guay,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 2 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la Politique de dotation. Adopté avec l'abstention de M. David Harquail

6.3 Énoncé modifié de politique et de procédures de placement (EPPP) des fonds de dotation et d'autres placements à long terme

M. Harquail demande à M. Piché de donner davantage d'informations à ce sujet. Le 13 décembre 2019, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'EPPP actuel. Il s'applique aux actifs détenus dans les Fonds de dotation et autres placements à long terme. La politique reflète les objectifs de placement, les lignes directrices en la matière et les responsabilités touchant la surveillance. M. Piché explique plus en détail le contexte en indiquant que, avec l'accord actuel de transfert des placements pour les dotations de l'École de médecine du Nord de l'Ontario (EMNO) détenues par la Laurentienne, l'Université a demandé à SEI d'effectuer une répartition stratégique de l'actif afin de fournir le rajustement au risque le plus constant aux fins de rendement dans divers environnements de marché. SEI a effectué un examen de l'allocation d'actifs, présenté le 21 novembre 2022 au Comité des finances, et a apporté des modifications à la politique existante pour rajuster la marge de tolérance entre les marchés publics et les solutions de rechange et fournir des définitions supplémentaires. Ces changements sont soumis à l'approbation du Conseil.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 2 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve l'Énoncé modifié de politique et de procédures de placement (EPPP) des fonds de dotation et d'autres placements à long terme. Adopté à l'unanimité

6.4 Taux de distribution des fonds de dotation pour 2022-2023 et 2023-2024

M. Harquail demande à M. Piché de donner davantage d'informations à ce sujet. En raison des risques de marché liés aux procédures liées à la COVID et à la LACC, jusqu'à 2 % de la valeur des fonds de dotation ont été distribués en 2020-2021, et aucun fonds ne l'a été en 2021-2022. Les dotations totales de la Laurentienne au 30 avril 2022 s'élevaient à 46 300 000 \$, dont 37 100 000 \$ provenaient de dons et 9 200 000 \$ (19,9 %) étaient liés aux revenus de placement accumulés.

M. Piché déclare que le Service des finances examine annuellement le taux de distribution des fonds de dotation et tient compte des besoins des étudiants, des revenus de placement accumulés et des rendements attendus du marché selon l'Énoncé de politique et de procédures de placement des fonds de dotation.

L'approbation de ce taux recommandé pour 2022-2023 et 2023-24 permettrait de clarifier le budget dans l'espoir de contribuer à une planification stratégique significative/mesurable, car le Bureau d'aide financière met l'accent sur l'attribution de bourses d'études et d'aide pour recruter et retenir des étudiants. Cela permettra également aux départements et aux écoles à recruter et à retenir les étudiants.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par Mme Tammy Eger,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 2 décembre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve le taux de distribution des fonds de dotation pour 2022-2023 et 2023-2024 comme suit :

- un taux total de distribution des fonds de dotation de 2,5 % pour la période se terminant le 30 avril 2022 (première période);
- un taux total de distribution des fonds de dotation de 2,5 % pour la période allant du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 (deuxième période);
- les distributions non effectuées pendant la première période peuvent être reportées à la deuxième période;
- les calculs reposeront sur les évaluations des dotations au 31 octobre 2023;
- les distributions de chaque dotation seront limitées si elles empiètent sur les apports en capitaux originaux.

Adopté à l'unanimité

POUR INFORMATION

7. Mise à jour financière

M. Bangs invite M. Piché à faire une mise à jour. M. Piché donne un aperçu du rapport de mise à jour financière qui figurait dans la documentation de la réunion. Il explique que ce rapport a été soumis au Comité des finances à la réunion du 21 novembre 2022. M. Piché indique la situation financière de l'Université du 1^{er} février 2021 au début du processus de la LACC. Le rapport comprend les soldes de trésorerie de fonctionnement et distincts, qui sont répertoriés séparément. Le solde de trésorerie du fonctionnement est des fonds à utiliser pour soutenir les activités. M. Piché souligne les montants des flux de trésorerie trimestriels, le solde total de trésorerie de fonctionnement (à la fin d'octobre 2022), les fonds de dotation et les résultats totaux d'inscription en ETP de l'automne 2022, indiquant que cela correspond favorablement aux prévisions soumises au ministère des Collèges et Universités.

M. Piché mentionne également le cadre de planification de l'Université qui sera utilisé pour élaborer un budget pour le prochain exercice financier. Il ajoute que le corps professoral, l'administration, les cadres supérieurs et les partenaires syndicaux se réuniront bientôt pour entamer les discussions sur le budget de 2023-2024.

M. Tom Fenske a une question touchant les montants totaux des salaires et des avantages sociaux, notant qu'il y a une importante différence entre les totaux réels et projetés, et demande si ces montants seront réalisés lors de futures discussions sur l'embauche de professeurs et la dotation en personnel. Une discussion s'ensuit.

Mme Eger souligne que des discussions auront lieu pour déterminer où se situent les lacunes en matière de dotation et comment s'assurer qu'elles sont comblées afin de faire le travail décrit dans le Plan d'arrangements et les recommandations formulées par la vérificatrice générale et les rapports de NOUS.

La vice-rectrice intérimaire aux études, Mme Céline Larivière, ajoute que des conversations supplémentaires avec les partenaires syndicaux auront lieu concernant les postes de professeurs et les domaines critiques qui nécessitent des embauches. Il existe un plan provisoire lié au processus d'embauche des professeurs qui sera partagé avec les partenaires syndicaux. On a l'intention de le mettre en œuvre au cours de la nouvelle année.

Une discussion s'ensuit lorsque M. Fabrice Colina exprime sa surprise de voir des micro-certifications dans le plan financier de la Laurentienne (LU3.1), car il ne se souvenait pas que cela ait été approuvé (ou même discuté) au Sénat. M. Colin ajoute que l'approbation des micro-certifications relèverait de la compétence et de l'autorité du Sénat.

M. Colin suggère également de mettre en œuvre un programme d'échange d'un an avec d'autres universités. Il cite l'exemple du programme d'échange Erasmus en Europe qui favorise les échanges d'un an en Europe comme moyen d'attirer plus d'étudiants à la Laurentienne. De telles initiatives doivent être présentées au Sénat. Le président accueille favorablement les suggestions de M. Colin et ajoute que la collaboration avec le Conseil et le Sénat se poursuit et fait partie de l'examen de la gouvernance dans le cadre du travail de transformation nécessaire pour la Laurentienne.

8. Questions du président

Le président remercie la rectrice et vice-chancelière, Mme Eger, du travail acharné qu'elle a accompli dans son rôle intérimaire. Il mentionne que la Laurentienne se rétablit peu à peu et que nous allons de l'avant. De plus, une annonce sera bientôt faite touchant l'arrivée d'une nouvelle rectrice et d'une nouvelle vice-rectrice aux études par intérim.

M. Bangs note également l'annonce de trois nouveaux membres du Conseil : André Guay, Aaron Barry et Angela Recollet. Il souligne également l'arrivée de Mme Laura Kurkimaki qui a récemment joint le Conseil. Le recrutement de membres additionnels du Conseil est toujours en cours, car il y a d'autres fauteuils à combler.

M. Bangs annonce le départ du vice-président, M. Robert Brouillette, son dernier jour étant le 16 décembre 2022, ainsi que le départ de la secrétaire intérimaire de l'Université, Mme Kathleen Kwan. M. Mark Johnson la remplacera. Il remercie M. Brouillette et Mme Kwan de leur dévouement et de leurs efforts inlassables.

9. Rapport de la rectrice

M. Bangs invite Mme Eger à présenter son rapport. Elle souligne plusieurs initiatives du personnel, du corps professoral et des étudiants de la Laurentienne et leur dévouement malgré les défis liés au processus de la LACC. Mme Eger mentionne les initiatives de la Faculté d'éducation et de la santé, de la Faculté des arts et de l'Institut de recherche autochtone.

Mme Eger fournit d'autres exemples comme la professeure adjointe à l'École d'architecture McEwan, Mme Shannon Bassett, et les bourses accordées à des étudiants en Inde; on a aussi invité un architecte renommé de l'Inde pour juger certains des projets réalisés par les étudiants en architecture. Elle reconnaît également le travail effectué à la Faculté des sciences, de génie et d'architecture par le professeur agrégé, M. Brent Lievers, dans le cadre de son défi d'ingénierie de conception pour ses étudiants.

10. Autres questions

M. Bangs et la secrétaire intérimaire de l'Université confirment qu'il n'y a aucune autre question à examiner.

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président du Conseil, M. Bangs, lève la séance à 13 h 1.

Jeff Bangs, président

Mark Johnson, secrétaire intérimaire de l'Université